



Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

N° 268
OCTOBRE 2004

Déposé le 12.10.2004

Edito

MOBILISATION et ACTION POUR NOS SALAIRES

LA HAUSSE DES SALAIRES EST LEGITIME

Après les patrons «voyous» de l'année dernière, voilà les patrons « maîtres chanteurs ».

Le chantage à la fermeture devient un moyen de gestion pour obtenir, sous des formes diverses, une baisse des salaires.

Depuis les années 1980, la part des salaires dans la valeur ajoutée (richesses créées dans le pays) a chuté. En contrepartie la part des profits n'a fait que progresser. En un an, les actionnaires des quarante plus grandes sociétés françaises cotées en bourse (CAC 40) ont empoché 37 milliards d'euros de dividendes.

Cela équivaut, sur un an, à une hausse de salaire de 150 euros par mois pour 20 millions de salariés !! Plomber le niveau des salaires, c'est compromettre la consommation, c'est condamner les perspectives de développement d'activités nouvelles qui pourraient être source de création d'emplois.

Sarkozy nous a habitués aux annonces spectaculaires ; sa politique sécuritaire s'est transformée en acte de répressions pour le peuple, et les patrons voyous courent toujours. La baisse des prix de 2% sur quelques produits s'est traduite par une augmentation de 3% sur d'autres ; encore au peuple de payer, mais avec quel argent ?

Nos objectifs

> Engager le plus largement possible la bataille pour les salaires et le SMIC;

> Construire les revendications avec les salariés sur les bases d'une réponse à leurs besoins : besoins pour vivre, qualifications, déroulement de carrière, prise en compte de l'expérience, suggestions particulières liées à l'emploi etc...

La montée au créneau de Sellière contre le SMIC nécessite la mobilisation de tous pour défendre cette garantie essentielle.

**Dès aujourd'hui imposons pour tous un SMIC
à 1400 Euros. Ca aussi c'est vital !!**

Alain DENIZOT
Membre du Bureau de l'UD

Sommaire :

- Edito : Mobilisation et action
- P 2 & 3 : Courrier à l'attention des Conseillers Généraux - Souscription de l'UD.
- P 4 : Lundi 18 octobre : rassemblements pour l'emploi dans le Cher
- P 5 : Tract de la métallurgie du Cher
- P 6 : Retraités : pour l'augmentation des pensions – Action le 21 octobre
- P 7 : Projet de constitution européenne
- P 8 : Conseillers du Salarié du Cher. Formation Syndicale

Pour l'emploi dans le Cher

LUNDI 18 OCTOBRE 2004

Toutes et tous

**à 10 h 00 devant le siège du
MEDEF**

puis

**à 11 h 30 devant le Conseil
Général du Cher**

(voir tract page 4)



**Union Départementale
des Syndicats CGT du Cher**
8, Place Malus
18000 BOURGES

Bourges, le 11 Octobre 2004

Monsieur le Conseiller Général

Notre organisation syndicale a demandé à rencontrer les responsables départementaux des partis politiques ayant des élus au Conseil général. Notre souhait était d'échanger nos points de vue et préoccupations respectifs sur les principaux dossiers économiques et sociaux du département.

Seuls les partis communiste et socialiste ont accepté de nous rencontrer :

- > le 30 août 2004 pour le parti communiste
- > le 20 septembre 2004 pour le parti socialiste.

En tant qu'élu membre ou apparentés à l'un de ces partis, vous avez probablement été informé de la teneur de ces rencontres dans la mesure où la plupart des questions abordées concernent le Conseil général.

Si l'ensemble des dossiers examinés tels que l'emploi, la décentralisation, les services publics, nous préoccupent au plus haut point, nous avons manifesté notre souhait d'une prise de position ferme et solennelle du Conseil général sur l'un d'eux en particulier : l'entreprise JOSKIN.

En effet comme vous le savez, cette entreprise belge s'est implantée à Bourges avec l'aide de fonds publics dont ceux du Conseil général.

En échange de ces aides, le PDG du groupe s'était engagé à créer 100 emplois mais plus de 2 ans après, l'entreprise emploie à peine 40 personnes.

Au printemps 2003, les salariés décidaient de constituer un syndicat CGT pour faire respecter leurs droits et leur dignité. L'employeur, de son côté, répondait par 8 licenciements. Il aura fallu plusieurs semaines de grève et déjouer de multiples provocations de la part du patron pour aboutir à un accord permettant la reprise du travail, accord que le PDG n'a pas respecté.

Depuis, l'employeur fait régner la terreur dans l'entreprise. Il est parvenu à se débarrasser du syndicat CGT en faisant craquer les militants par des méthodes que l'on peut qualifier de mafieuses.

Avant les congés d'été, le Conseil des prud'hommes avait ordonné la réintégration d'un militant licencié par mesure de rétorsion. Le PDG n'a pas craint de refuser d'appliquer le jugement. Les pouvoirs publics pourtant chargés de faire appliquer les décisions de justice et ils ne s'en privent pas lorsqu'il s'agit de faire intervenir les forces de l'ordre dans les conflits sociaux, n'ont rien fait pour contraindre l'employeur à réintégrer le salarié.

Du côté de la Préfecture, on persiste à considérer que tout va bien.

Dans ce contexte, la Cour d'appel, saisie par l'employeur a annulé l'ordonnance de réintégration.

Alors que l'opinion publique du département a manifesté son soutien aux salariés de JOSKIN en lutte pour leurs légitimes revendications, les classes dirigeantes du département sont venues au secours du PDG.

.../...

Le monde du travail qui a largement contribué à donner une majorité de gauche au Conseil général ne comprendrait pas que la nouvelle assemblée départementale continue de garder le silence devant de telles pratiques violant les lois de la République.

C'est pourquoi nous demandons solennellement aux élus du peuple du département de voter une résolution comprenant les points suivants :

- Il sera proposé la création d'une commission départementale de contrôle et d'évaluation de l'efficacité des aides publiques composée d'élus locaux, de représentants d'organisation syndicales de salariés, de représentants du patronat et de la direction départementale du travail et de l'emploi.
- Chaque attribution d'aide sera accompagnée de contreparties notamment en terme de créations d'emplois.
- Les entreprises bénéficiaires devront s'engager à respecter la législation sociale, à développer la démocratie sociale et la mise en place des institutions représentatives du personnel.
- Avant toute attribution d'aide, une information préalable sera adressée aux élus du personnel de l'entreprise demandeuse, afin que leur avis soit pris en compte.
- Si les engagements ne sont pas respectés, les aides devront être restituées.

Notre organisation syndicale demande que cette résolution qui concerne tous les employeurs dans cette situation soit explicitement adressée au PDG de l'entreprise JOSKIN car si le Conseil général, constitutif de la République et donc garant des Droits de l'Homme ne s'exprime pas de façon ferme et solennelle, ce sera la porte ouverte à la généralisation des pratiques mafieuses dans les entreprises et le chantage permanent aux délocalisations.

Souhaitant vivement que vous adoptiez cette résolution lors de votre session du 18 octobre 2004, nous vous informons que nous appelons les salariés du département à soutenir cette revendication en se rassemblant ce jour là en fin de matinée devant le Conseil général.

Espérant de votre part ce soutien très attendu, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre PLANSON
Secrétaire Général de l'UD

SOUSCRIPTION DEPARTEMENTALE DE LA C.G.T. 2004

LE 8 NOVEMBRE SERONT RÉPARTIS :	
SÉJOUR 1 SEMAINE POUR 2 PERSONNES dans l'un des 4 Villages Vacances MER ou MONTAGNE <small>(en rendez-vous village - HORS PÉRIODE SCOLAIRE HORS TRANSPORT)</small>	1,60 € le BILLET
● UN LECTEUR DVD ● UN APPAREIL PHOTO NUMÉRIQUE ● DEUX MINI CHAINES HIFI ● DEUX RADIOS DISC LASER ● APPAREILS MENAGERS ● OUTILLAGE ● FILETS GARNIS, etc ...	UN LOT PAR CARNET
C.G.T. 8, place Malus 18000 BOURGES	Envoi des résultats contre enveloppe timbrée

dans moins d'un mois !
lieu le tirage
inscription de l'UD.

**La réussite de cette action est indispensable à l'équilibre de notre budget.
Retournez rapidement vos talons et l'argent. Merci**



Pour l'emploi dans le Cher, rassemblements :

LUNDI 18 OCTOBRE 2004

- ✓ **10 h 00 devant le siège du MEDEF** (Rue Molière à Bourges)
 - ✂ pour s'opposer au chantage à l'emploi, aux délocalisations d'entreprises !
 - ✂ pour exiger de meilleurs salaires, conditions de travail !
- puis,
- ✓ **11 h 30 devant le Conseil Général du Cher**
 - ✂ pour demander des contrôles accrus sur les Aides Publiques versées aux entreprises.

Alors que le niveau de chômage départemental atteint les 10%, que 30% des emplois industriels ont été supprimés depuis le début des années 90, de nouvelles menaces pèsent sur les bassins d'emploi du département.

- ✂ Giat Industries, MBDA, suppriment des emplois à tours de bras ;
- ✂ Le projet de Budget 2005 confirme la suppression de plusieurs milliers d'emplois dans la fonction publique ;
- ✂ Michelin poursuit et amplifie ses politiques d'externalisation et de délocalisation de production ;
- ✂ Le secteur de l'automobile, après la fermeture de Matra Romorantin, poursuit également ses restructurations.
- ✂ Le réseau de sous traitants et le commerce sont aujourd'hui touchés de plein fouet par ces restructurations...

D'un coté, c'est le **bradage de l'emploi et des services publics**, l'abandon de pans industriels entiers, sous couvert d'harmonisation Européenne.

D'un autre coté, pour gonfler davantage les profits des actionnaires, le patronat a trouvé une nouvelle arme :

✂ **Le chantage aux délocalisations.**

Les salaires, les garanties collectives des salariés seraient la cause des maux dont souffre l'entreprise.

Il n'est pas supportable de poursuivre dans la voie sans issue, d'un accompagnement social des restructurations et des suppressions d'emplois, avec de surcroît des financements publics, sans contrôle et sans évaluation de leur efficacité.

Il est aujourd'hui nécessaire, de passer à un développement solidaire des territoires, impliquant la responsabilité des pouvoirs publics mais également des entreprises.

Il est grand temps que les entrepreneurs s'y mettent ! La responsabilité des donneurs d'ordres est aujourd'hui posée.

La Cgt, pour sa part avance l'idée du Statut du Travail Salarié, véritable sécurité sociale professionnelle au service de l'emploi, du développement et de l'économie des territoires.

Instaurer un mécanisme de contrôle et d'évaluation des aides publiques départementales.

La situation de l'entreprise JOSKIN est significative, des limites de l'efficacité des aides à la création d'emplois et des dérives patronales.

La CGT n'est pas opposée au principe des aides publiques pour le développement de l'emploi, mais nous demandons l'instauration d'un mécanisme de contrôle et d'évaluation de ces aides

Pour notre Département,

L'Union Départementale CGT a sollicité les partis politiques représentés au sein du Conseil Général afin de leur présenter nos exigences en la matière :

- ✂ Création d'une commission de contrôle et d'évaluation, composée d'élus locaux, de représentants des organisations syndicales de salariés représentatives, de représentants des employeurs et de la Direction Départementale du Travail.
- ✂ Chaque attribution d'aide doit s'accompagner de contreparties, en terme d'emploi.
- ✂ Les entreprises bénéficiaires devront s'engager, à respecter la législation sociale, à développer la démocratie sociale et la mise en place des institutions représentatives du personnel.
- ✂ Avant toute attribution d'aide, une information préalable sera adressée aux élus du personnel, lorsqu'ils existent afin que leur avis soit pris en compte.
- ✂ Si les contreparties et engagements ne sont pas respectés, les aides devront être restituées.

Nous sollicitons les élus du Conseil Général, afin qu'une résolution allant dans ce sens soit présentée à l'Assemblée Départementale.



A NOS MARQUES ! PRETS ! LUTTONS !

**Le Comité de Coordination de la Métallurgie du Cher CGT
appelle tous les métallos à des débrayages
le 18 OCTOBRE 2004
afin de participer au Rassemblement à 10 heures
devant la Chambre Patronale à Bourges Rue Molière**

Elle vous propose d'organiser une grande journée nationale d'action. Dans le Cher, celle-ci aura lieu le 18 Octobre.

Au coeur de celle-ci :

- ✓ *L'arrêt du chantage à l'emploi que le patronat utilise pour abaisser le prix du travail*
- ✓ *L'obtention de droits pour s'opposer aux délocalisations*
- ✓ *La convergence des luttes sur vos revendications d'emploi, de salaire, de conditions de travail, de retraite...*

A partir des problèmes et des revendications à l'entreprise, nous visons à créer un mouvement de luttes solidaires. C'est ensemble que nous imposerons au Medef et au gouvernement des orientations sociales et économiques favorables aux travailleurs.

Chantage aux délocalisations

«*Ou bien vous acceptez une réduction des salaires, un allongement du temps de travail ou bien je transfère les productions hors de l'hexagone.*». Les exemples se multiplient : Siemens, Daimler, Bosch, Sediver... L'unique objectif de cette stratégie est de vous faire admettre l'idée selon laquelle l'emploi, les salaires, les conditions de travail, les garanties sociales seraient la cause des maux dont souffre l'entreprise. Cela est faux, archifaux !

Flambée des profits

L'entreprise et l'industrie sont malades de la finance et des choix qu'elle impose. Les exemples sont légion d'entreprises minées par la rentabilité financière et le pillage de leur trésorerie par les fonds de pension. 70 % des ressources des groupes s'envolent ainsi en intérêts et en placements financiers.

Les entreprises et groupes de la métallurgie ne sont évidemment pas en reste, elles sont même leader dans cette course aux profits. Il n'est qu'à voir les résultats de Peugeot, de Renault, d'Arcelor, d'EADS, de Schneider Electric, par exemple.

Non content de cela, le patronat veut obtenir du gouvernement des aides supplémentaires. Là, les chantres du capitalisme n'ont rien contre l'Etat quand il leur sert de béquille et satisfait ses besoins.

Dans ce contexte, seul le rassemblement pour l'action déterminée peut contraindre le patronat à reculer sur ses prétentions et à négocier les revendications.

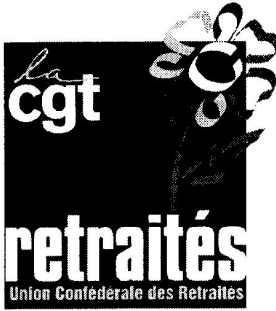
Cette journée d'action doit être un moment de riposte commune des salariés de la métallurgie. Sa puissance et son contenu dépendent de vous.

Sa cohérence et son efficacité ont besoin d'un syndicalisme CGT disposant de forces nouvelles. Et, cela, c'est à vous aussi d'en décider. Prenez-y votre place.

Résultats des entreprises du CAC 40 1 ^{er} semestre 2004	Chiffres d'affaires		Résultat net	
	Milliards d'euros	Variation 2004/2005	Milliards d'euros	Variation 2004/2003
Total	56,8	+8,0 %	4,01	+8,0 %
Axa	37,3	+2,4 %	1,44	+621,0 %
Renault	20,8	+11,6 %	1,56	+31,0 %
Saint-Gobain	15,7	+7,1 %	0,49	+3,6 %
EADS	14,6	+12,0 %	0,39	+119,0 %
Arcelor	14,6	+7,4 %	0,86	+141,0 %
BNP-Paribas	9,4	+2,3 %	2,62	+40,0 %
Société Générale	8,0	+2,1 %	1,55	+31,6 %
Michelin	7,8	+6,4 %	0,32	+102,4 %
Danone	7,0	+5,6 %	0,44	+8,2 %
Schneider Electric	5,0	+18,0 %	0,33	+23,0 %
St Microelectronics	3,5	+26,5 %	0,19	+41,5 %

Repères

- *Seulement 48 % des chômeurs sont indemnisés.*
- *27 % des bénéficiaires du RMI ont le Bac et plus.*
- *62 % des offres d'emploi proposées sont des contrats temporaires de moins de 6 mois.*
- *80 % des embauches se font à durée déterminée.*
- *1 enfant sur 6 vit dans une famille pauvre et 1 sur 3 ne part pas en vacances.*
- *Les exportations françaises ont augmenté de plus de 3 % au premier semestre.*
- *La France a augmenté ses parts de marché dans le commerce mondial, elles passent de 7,4 % à 7,5 %.*
- *Le coût du travail en France est de 25 % inférieur à la moyenne européenne.*
- *En 20 ans, les exonérations de cotisations sociales patronales ont été multipliées par 20.*
- *En quittant le gouvernement, Francis Mer, ex-ministre de l'Economie, se serait vu attribuer un parachute de 30 millions d'euros.*
- *Les 200 plus grosses fortunes mondiales ont vu leur patrimoine passer de 400 milliards de \$ en 1995 à plus de 1.100 milliards de \$ en 2000.*
- *Les patrons des 40 plus grandes entreprises se sont octroyés 84 % d'augmentation de leur rémunération.*



POUR L'AUGMENTATION DES PENSIONS, UNE URGENCE : L'ACTION

Depuis plusieurs années, le pouvoir d'achat des pensions est en diminution constante. Une majorité de retraité(e)s rencontre de plus en plus de difficultés pour vivre pleinement leur retraite.

Les diverses et nombreuses augmentations amputent souvent dramatiquement leur niveau de vie : produits de consommation courante, loyers, mutuelles, carburants, forfait hospitalier, de nombreux médicaments ...

A cela s'ajoutent, et ce n'est pas moindre, les conséquences de Décrets Balladur de 1993 pour le régime général, de la Loi Fillon de 2003, de la quasi généralisation de l'indexation de la revalorisation des retraites sur les prix, ainsi que la réforme de l'assurance maladie.

Cette dernière pèse d'ailleurs directement sur les pensions par le biais de nouveaux prélèvements et indirectement avec la diminution des prestations.

C'est un recul important du pouvoir d'achat de l'ensemble des retraités de tous les régimes.

Les retraités ne l'acceptent pas, ils sont mécontents et ils ont raison !

Comme pour les salariés, le relèvement des pensions est socialement indispensable et nécessaire sur le plan économique.

Une majorité de retraités, dont une majorité de femmes, perçoivent des pensions inférieures au SMIC. Il s'agit d'une injustice sociale criante, indigne d'une société évoluée.

**Et pourtant,
de l'argent
il y en a**

Un seul exemple : en un an,
les actionnaires des 40
plus grandes sociétés françaises
cotées en Bourse (CAC 40)
ont empoché 37 milliards d'euros
de dividendes.
Les profits des grands groupes
explorent...
et leurs charges sociales et impôts
diminuent considérablement.
L'augmentation des pensions est
une urgence sociale,
comme notre revendication de 200
euros par mois pour toutes et tous à
valoir comme rattrapage de perte
de pouvoir d'achat des retraites.

**C'est pourquoi la CGT et son Union Confédérale
de retraités vous propose de faire**

du 21 Octobre une grande journée revendicative

dans tout le pays, rassemblements et manifestations :

BOURGES à 14 h 30 - Place Séraucourt

VIERZON à 10 h 00 - Forum République.



A tous les syndiqués du département du Cher

Projet de constitution européenne

La Commission exécutive confédérale de la Cgt du 9 septembre 2004 a décidé d'organiser le débat dans toute la Cgt sur le Projet de traité et les enjeux économiques et sociaux posés. Un Comité Confédéral National arrêtera la position de la Cgt.

La Commission exécutive confédérale de la Cgt du 9 septembre 2004 a décidé la mise en place d'un collectif de travail en lien étroit avec l'Espace Europe/International pour préparer et accompagner la démarche nécessaire au débat qu'elle engage dans toute la Cgt sur le Projet de traité et les enjeux économiques et sociaux posés, afin de permettre à un prochain CCN de se positionner en toute connaissance de cause sur ceux-ci.

Il est placé sous la responsabilité de Francine BLANCHE, membre du Bureau confédéral. Le Comité directeur de la CES (21 membres dont seule la CFDT pour la France) s'est d'ores et déjà exprimé le 13 juillet 2004 en faveur d'un soutien au Traité.

Le débat se développe également largement en France.

Quels que soient les positionnements des uns et des autres, la Cgt garde toute sa liberté d'appréciation. Elle entend bien se donner le temps et les moyens d'un véritable débat syndical avec toutes ses organisations avant de s'exprimer à propos d'un texte qui devrait être soumis à référendum en France en 2005, à une date non encore déterminée.

La Cgt souhaite que la construction commune de ce positionnement soit l'occasion de franchir une nouvelle étape, en particulier dans l'appropriation des grands enjeux à faire bouger en Europe. Dans cette perspective, nous devons parallèlement travailler aux mobilisations en France et en Europe avant le Sommet des chefs d'Etat du printemps 2005 qui doit évaluer les résultats de la stratégie de Lisbonne, dite de « plein emploi à l'horizon 2010 », afin que la voix des salariés se fasse plus entendre pour réorienter les politiques européennes menées jusqu'à présent, que ce soit pour l'emploi, les salaires, le temps de travail, les services publics et la protection sociale.

La Cgt fera des propositions, en ce sens, au Comité exécutif de la CES les 13 et 14 octobre prochains.

L'Union départementale CGT du Cher s'inscrit bien entendu dans cette démarche pour que tous les syndiqués du département disposent des éléments d'information afin de donner leur avis sur la position que devra prendre la CGT au plan confédéral. Il appartient à la Commission exécutive de l'UD d'arrêter un plan de travail pour atteindre cet objectif (journée(s) d'étude, assemblées de syndiqués).

En attendant, nous vous informons que vous pouvez prendre connaissance de l'intégralité du projet de constitution disponible en ligne sur le site suivant :

<http://european-convention.eu.int/docs/Treaty/cv00850.fr03.pdf>

LES CONSEILLERS DU SALARIE

La loi prévoit que dans une entreprise où il n'existe pas de représentant du personnel, lorsqu'un salarié est convoqué par la direction pour un entretien avant une sanction éventuelle, celui-ci peut faire appel à un conseiller du salarié dont le nom figure en Préfecture et à la Direction Départementale et de l'emploi.

Les personnes dont les noms suivent sont ceux désignés par l'Union Départementale CGT.

Bassin d'emploi de Bourges			
Nom – Prénom – Adresse	Situation (Salarié ou retraité)	Tél. Travail	Tél. Domicile
VALDENNAIRE Olivier 11, Rue des Jonquilles – 18570 LA CHAPELLE ST-URSIN	Bourges Nord Services	02.48.70.00.03	-
BONTEMPS Jean-Philippe 5, Allée de la Taupinière – 18000 BOURGES	Salarié SERNAM	02.48.23.18.18	-
LALLEMAND Jack 7, Rue Franz Liszt – 18000 BOURGES	Salarié AUXITROL	02.48.66.78.78	02.48.65.06.48
MARCHAND Michel 109, Rue Charlet – 18000 BOURGES	Retraité	-	02.48.67.00.15
GONZALEZ Anne 9, Rue des Gachats – 18320 BEFFES	Salarié PROTECNET	-	06.82.95.01.56
Bassin d'emploi de Vierzon			
BRIANT Roger 50, Rue Henri Barbusse – 18100 VIERZON	Retraité	-	02.48.71.31.38
OLLIVIER Jacky 60, Square Henriette Dumuin – 18100 VIERZON	Retraité	-	02.48.75.45.63
Bassin d'emploi d'Aubigny-sur-Nère			
JACQUET Bernard Les Maunois – 18380 IVOY LE PRE	Licencié SDESC	02.48.81.51.10	02.48.58.92.23
Bassin d'emploi de St-Amand Montrond			
LACHAUME Eric 3, Lotissement « Les Cries » - 18200 COLOMBIER	Salarié APEI	02.48.96.13.97	02.48.96.36.64
GOZARD Agnès Laugères – 18210 CHARENTON du CHER	Salariée magasin Champion	02.48.96.17.60	06.10.89.83.45

FORMATION SYNDICALE 2004

Stage N2 1^{ère} partie : du 15 au 19 Novembre à Bourges

Il reste encore quelques places. Secrétaires de Syndicats et Sections inscrivez-vous et inscrivez vos militants.

Conditions : avoir suivi la formation N1. Dépôt des congés : 15 octobre 04.

Stage de Formation prud'homale et Juridique du 15 au 19 Novembre à Foëcy

A l'attention des conseillers prud'hommes, conseillers du salarié et les militants qui s'intéressent à la défense juridique des salariés.

Dépôt des congés : 15 octobre 04.